



Décision relative à une demande de transfert d'une autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante (produit simple) AGRHO NH4 PROTECT

de la société **SPECIALTY OPERATIONS FRANCE**

enregistrée sous le n°2023-2620

Le transfert entre sociétés de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante référencée ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales

Nom(s) du produit	AGRHO NH4 PROTECT
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire d'origine	RHODIA OPERATIONS (SOLVAY)
Titulaire	SPECIALTY OPERATIONS FRANCE 9 rue des Cuirassiers 69003 LYON France
Classe - Type	Matière fertilisante, Inhibiteur de nitrification, additif agronomique dans le cadre de la norme NF U44-204 utilisable en mélange avec des engrains azotés (solides et liquides) minéraux ou organiques contenant de l'azote uréique ou ammoniacal conforme à la norme NFU 42-001 ou au règlement (CE) N° 2003/2003
Etat physique	Liquide
Numéro d'intrant	922-2015.01
Numéro d'AMM	1170075

Le transfert est effectif à partir de la date de la présente décision.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 13/11/2023

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

 Bertrand BIAUD
 33BC435FF8C6444...